

APPUI LOGISTIQUE OPÉRATIONNEL AUX MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX: COURS INTERMÉDIAIRE



AUTEUR DU COURS

Major Don Leslie (Ret)
Forces Canadiennes

ÉDITEUR DE LA SÉRIE

Harvey J. Langholtz, Ph.D.



Institut de formation aux opérations de paix™

APPUI LOGISTIQUE OPÉRATIONNEL AUX MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX: COURS INTERMÉDIAIRE

AUTEUR DU COURS

Major Don Leslie (Ret)
Forces Canadiennes

ÉDITEUR DE LA SÉRIE

Harvey J. Langholtz, Ph.D.



© 2012 Institut de formation aux opérations de paix

Peace Operations Training Institute
1309 Jamestown Road, Suite 202
Williamsburg, VA 23185 USA
www.peaceopstraining.org

Première édition anglaise publiée en: 1999
Deuxième édition anglaise publiée en: 2004
Édition française traduite en: mars 2007
Deuxième édition française publiée en: 2012
Couverture: Photo NU #122033 par John Isaac

Le matériel contenu dans ce cours ne représente pas nécessairement l'opinion de l'Institut de formation aux opérations de paix, celle de l'auteur du cours, ou encore de tout organe des Nations Unies ou organisation affiliée. Même si tous les efforts ont été entrepris pour vérifier le contenu de ce cours, l'Institut de formation aux opérations de paix et l'auteur de ce cours n'assument aucune responsabilité pour les faits ou opinions contenus dans ce texte, lesquels proviennent dans leur très grande majorité de sources médiatiques ou publiques. Ce cours a été écrit dans le but de devenir un document pédagogique et d'enseignement, consistant avec la doctrine et les politiques en cours des Nations Unies, mais ce cours n'établit pas ou ne promeut aucune doctrine en particulier. Seuls des documents vérifiés et approuvés par les NU peuvent établir ou promulguer une politique ou une doctrine au nom des Nations Unies. Des informations exposant des vues diamétralement opposées sont parfois offertes sur certains sujets, dans le but de stimuler l'intérêt des étudiants, et dans le respect de la liberté académique.

APPUI LOGISTIQUE OPÉRATIONNEL AUX MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX: COURS INTERMÉDIAIRE

INTRODUCTION	ix
MÉTHODE D'ÉTUDE	x
LEÇON 1: INTRODUCTION À LA LOGISTIQUE OPÉRATIONNELLE DES NATIONS UNIES	11
1.1 Introduction	13
1.2 Concepts en matière de soutien logistique	13
1.3 Tâches de soutien opérationnel	14
1.4 Maîtrise et contrôle de la logistique des Nations Unies	15
1.5 Structure de soutien au siège de la mission	17
1.6 Opérations de terrain	21
1.7 Arrangements financiers	23
LEÇON 2: PLANIFICATION DE LA LOGISTIQUE OPÉRATIONNELLE DES NATIONS UNIES	29
2.1 Concepts d'appui	31
2.2 Planification logistique	31
2.3 Phases des opérations de maintien de la paix	33
2.4 Préparatifs	35
2.5 Vérification	37

LEÇON 3: LA STRUCTURE LOGISTIQUE DU MAINTIEN DE LA PAIX	41
3.1 Introduction	45
3.2 Concepts en matière d'approvisionnement	45
3.3 Planification des approvisionnements	47
3.4 Opérations d'approvisionnement	49
3.5 Services alimentaires	56
3.6 Munitions et explosifs	59
3.7 Carburants, huiles et lubrifiants (CHL ou POL)	60
LEÇON 4: SOUTIEN EN MATIÈRE DE GÉNIE	63
4.1 Introduction	65
4.2 Concepts logistiques du génie	65
4.3 Concepts de soutien du génie aux missions de terrain	67
4.4 Directives pour le logement, les installations et les services	68
4.5 Infrastructures	70
4.6 Services de lutte contre les incendies	72
4.7 Protection de l'environnement	74
4.8 Soutien géographique	75
LEÇON 5: TRANSPORTS	79
5.1 Organisation	81
5.2 Méthodes et procédures	82
5.3 Tâches et responsabilités	85
5.4 Procédures de transport	86

LEÇON 6: SERVICES AÉRIENS ET D'AVIATION.89

6.1	Introduction	91
6.2	Organisation	91
6.3	Acquisition et directives générales en matière de contribution	91
6.4	Transport de passagers et de fret	92
6.5	Gestion des aérodromes	94
6.6	Entretien	95
6.7	Sécurité aérienne.	95

LEÇON 7: MAINTENANCE99

7.1	Doctrine de maintenance.	101
7.2	Systèmes de maintenance	102
7.3	Planification de la maintenance.	103
7.4	Directives et responsabilités en matière de planification.	104
7.5	Maintenance de l'utilisateur	105
7.6	Demandes de réparation	106
7.7	Demandes de dépannage	106
7.8	Politiques et procédures en matière d'inspection	107
7.9	Approvisionnement en pièces détachées	108
7.10	Politiques de maintenance.	109
7.11	Contrats locaux – Réparations et pièces détachées	111

LEÇON 8: SOUTIEN MÉDICAL115

8.1	Introduction	117
8.2	Préceptes et principes en matière de soutien médical opérationnel . . .	117
8.3	Concepts de soutien médical.	120
8.4	Processus et planification du soutien médical.	125
8.5	Politiques et procédures en matière de soutien médical	127

LEÇON 9: COMMUNICATIONS	139
9.1 Introduction	141
9.2 Rôle et organisation	141
9.3 Mise en œuvre	143
9.4 Sécurité des communications	144
9.5 Formation en communications	144
9.6 Fourniture d'équipement	144
LEÇON 10: SERVICES POSTAUX ET DE COURRIER	147
10.1 Services postaux	149
10.2 Opérations postales	149
10.3 Services de courrier gratuit	153
10.4 Unité du courrier et de la valise diplomatique	154
10.5 Bureaux de poste de la base	154
10.6 Services de coursiers	155
ANNEXE A: LISTE DES ACRONYMES	158
ANNEXE B: LISTE DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES	162
ANNEXE C: DEFINITIONS LOGISTIQUES	165
INSTRUCTIONS POUR L'EXAMEN DE FIN DE COURS	169
À PROPOS DE L'AUTEUR	170

Introduction

Finalité du cours

La finalité de ce cours est d'introduire les étudiants à la gestion des opérations logistiques des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ce cours de base présentera l'historique et l'organisation des questions logistiques du maintien de la paix des Nations Unies, les stratégies de mise en œuvre tant au niveau du terrain qu'au Siège, le cycle de vie de la mission, le soutien financier, ainsi que les différentes composantes qui composent le soutien logistique intégré d'une mission sur le terrain.

Objectifs du cours

Après avoir terminé ce cours, le participant sera en mesure de :

- Expliquer les concepts logistiques des missions de maintien de la paix des Nations Unies;
- Décrire l'organisation de la mise en œuvre de l'appui logistique à la fois sur le terrain comme au Siège ;
- Illustrer les différents aspects financiers et budgétaires de l'appui logistique au maintien de la paix
- Décrire le cycle de vie d'une opération de paix des Nations Unies
- Expliquer comment les opérations de maintien de la paix sur le terrain travaillent avec les composantes qui ne relèvent pas du DOMP, qu'elles soient ou non des Nations Unies
- Décrire les devoirs et responsabilités envers les nations contributrices de troupes et d'équipement auprès d'une mission de maintien de la paix
- Expliquer le processus de retrait/liquidation au sein d'une mission de paix

Population cible

Ce cours est destiné à tous les personnels militaires, policiers ou civils servant, ou sur le point de servir, au sein des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dans le but de leur présenter et de leur faire comprendre la doctrine, les politiques et les procédures en vigueur.

Note: Cette information est celle à jour en 2008. Une opération de maintien de la paix des Nations Unies, à l'instar de la plupart des organisations, passe au travers de grands changements. Quand cela est possible, des références de sites web ont été introduites au sein du texte. Pour les dernières mises à jour, les étudiants devraient porter leur attention sur les sites respectifs des missions.



Vous pouvez accéder un vidéo d'introduction de ce cours par Don Leslie dans votre salle de classe virtuelle, à l'adresse suivante: <http://www.peaceopstraining.org/fr/videos/51/introduction-to-the-course-fr-subtitles/> ou en lançant l'application de lecture de votre mobile et visant le QR code à gauche.



Méthode d'Étude

Vous trouverez ci-dessous des suggestions pour aborder ce cours. Bien que l'étudiant puisse développer des approches alternatives efficaces, les conseils suivants se sont révélés utiles pour de nombreux d'étudiants.

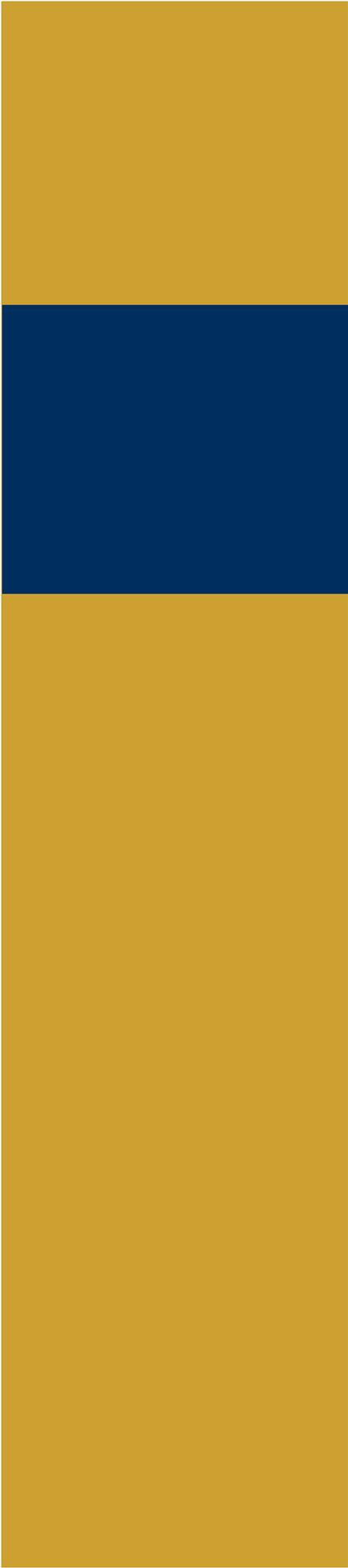
- Avant de commencer à étudier, passez en revue le texte du cours entier. Notez les objectifs des leçons, ce qui vous donnera une idée de ce qui sera posé comme questions lorsque vous aurez terminé le cours.
- Le contenu doit être logique et direct. Au lieu de mémoriser des détails, efforcez-vous de comprendre les concepts et les perspectives globales du système des Nations Unies.
- Mettez en place des lignes directrices sur la manière dont vous voulez gérer votre temps
- Étudiez le contenu de la leçon et les objectifs d'apprentissage. Au début de chaque leçon, orientez-vous vers les points principaux. Si vous le pouvez, lisez le texte deux fois afin de vous assurer une compréhension et un apprentissage maximum, et espacez vos lectures.
- Lorsque vous finissez une leçon, répondez au questionnaire de fin de leçon. Pour toute erreur, retournez à la section correspondante et relisez-la. Avant de poursuivre, prenez conscience des éléments vous ayant induit en erreur.
- Après avoir étudié toutes les leçons, prenez le temps de revoir les points principaux de chaque leçon. Puis, pendant que le cours est encore frais dans votre esprit, passez l'examen final en une seule session.
- Votre examen sera noté et si vous obtenez une note de passage de 75 % ou plus, il vous sera remis un Certificat de réussite. Si vous obtenez une note inférieure à 75 %, vous aurez la possibilité de passer une deuxième version de l'examen final.

Caractéristiques essentielles de votre salle de classe virtuelle:

- L'accès à tous vos cours;
- Une environnement de test sécurisé où vous pouvez compléter votre formation;
- L'accès aux ressources supplémentaires;
- La capacité de télécharger votre Certificat de réussite pour tous les cours que vous avez passé avec succès; et
- Des forums étudiants où vous pouvez communiquer avec les autres étudiants sur des nombreux sujets.

Accédez votre salle de classe virtuelle ici:

http://www.peaceopstraining.org/fr/users/user_login



LEÇON 1
INTRODUCTION À LA
LOGISTIQUE OPÉRATIONNELLE
DES NATIONS UNIES

LEÇON 1



OBJECTIFS DE LA LEÇON

- 1.1 Introduction
- 1.2 Concepts en matière de soutien logistique
- 1.3 Tâche de soutien opérationnel
- 1.4 Maîtrise et contrôle de la logistique des Nations Unies
- 1.5 Structure d'appui au siège de la mission
- 1.6 Opérations de terrain
- 1.7 Arrangements financiers

Cette leçon donnera un aperçu de la conduite des opérations logistiques dans le cadre d'une mission des Nations Unies. Elle abordera certains des grands principes et concepts qui régissent l'appui logistique, à l'instar du concept de nation cadre et discutera de l'impact des nouvelles réformes en matière de remboursement et des Accords de contribution. Les questions liées aux rôles et responsabilités seront également couvertes par cette leçon.

À la fin de la Leçon 1, l'étudiant sera en mesure de :

- Comprendre les différents types de missions des Nations Unies
- Décrire les concepts d'appui logistique et leur application
- Décrire la logistique de la maîtrise et du contrôle et la division des responsabilités entre le Secrétariat des Nations Unies et le siège de la mission
- Comprendre les arrangements financiers et le système budgétaire utilisés pour financer les missions de maintien de la paix

L'étudiant doit noter que la principale référence de ce cours est le Manuel de soutien opérationnel des Nations Unies (United Nations Operational Support Manual, OSM), publié pour la première fois en 1995. L'OSM est actuellement en cours de révision et il peut y avoir des variations entre ce dernier et certains des sujets et descriptions contenus dans ce cours. Pour toute explication, il est possible de contacter la Division de soutien logistique du Département de l'appui aux missions.



Vous pouvez accéder un vidéo d'introduction de ce cours par Don Leslie dans votre salle de classe virtuelle, à l'adresse suivante: <http://www.peaceopstraining.org/fr/videos/111/lesson-1-an-overview-of-united-nations-operational-logistics-fr-subtitles/> ou en lançant l'application de lecture de votre mobile et visant le QR code à gauche.



1.1 Introduction

Le 21^{ème} siècle a vu l'émergence de missions de maintien de la paix des Nations Unies plus larges et plus complexes, qui ont débuté au début des années 1990. Dans son « *Agenda pour la paix* » de 1992, le Secrétaire général Boutros Boutros-Gali décrit la dimension, la portée et la complexité croissantes des missions des Nations Unies et définit les trois types de missions collectivement appelées « maintien de la paix », à savoir les missions de diplomatie préventive, de maintien de la paix et de construction de la paix. Dans le « *Supplément à l'Agenda pour la paix* » de 1995, des termes supplémentaires tels que consolidation de la paix, imposition de la paix, renforcement de la paix et désarmement ont été introduits, élargissant ainsi la portée des missions exécutées partiellement ou en totalité par les Nations Unies.

Même si aucun de ces termes ne figure dans la Charte des Nations Unies, ils sont néanmoins regroupés sous les interventions menées dans le cadre des Chapitres VI et VII. Ces chapitres définissent les mesures qui peuvent être prises par le Conseil de sécurité et les États membres afin de résoudre les différends internationaux. En général, les missions du Chapitre VI impliquent la résolution pacifique des différends entre les parties. Ces types de mission sont souvent approuvés et appuyés par les Nations Unies. Quant aux missions du Chapitre VII, elles impliquent l'emploi de la force afin de maintenir la paix et la sécurité internationales. De façon générale, ces missions ne sont approuvées que par les Nations Unies, la plus grande part de l'engagement humain et financier provenant des États contributeurs de contingents ou des autres États membres.

Il convient de garder à l'esprit le type de mission concerné, lors de la planification et de la conduite d'opérations de paix, particulièrement important pour déterminer l'appui logistique nécessaire, car le caractère de la mission peut induire l'origine de l'appui à la force et en déterminer le responsable de la mise en œuvre. Les opérations des Nations Unies sont compliquées par un certain nombre de caractéristiques particulières ayant un impact direct sur la fourniture du soutien opérationnel :

- Complexité politique et nature dynamique de chaque scénario opérationnel

- Variations géographiques, topographiques et climatiques sur les théâtres d'opérations
- Nombre de nations engagées dans chaque opération
- Variations dans les normes nationales en matière de formation, d'équipement, de procédures opérationnelles et de soutien opérationnel
- Différences en matière de langues et de communications

1.2 Concepts en matière de soutien logistique

Les missions des Nations Unies peuvent varier en taille, allant d'un petit groupe d'observateurs qui peuvent être civils, policiers, militaires ou une combinaison de plusieurs catégories, à une opération combinée de forces terrestres, maritimes et aériennes impliquant des dizaines de milliers de personnels. Par conséquent, il faut prendre en compte plusieurs concepts logistiques afin de remplir les exigences logistiques d'une mission. Tout concept devra être adapté pour une mission particulière, en prenant en compte la tâche opérationnelle, l'espace et le temps, les effectifs, le matériel, l'environnement, le climat, les infrastructures et les ressources disponibles. La mission pourra inclure des éléments qui sont mobiles ou statiques, civils ou militaires, avec des lignes de réapprovisionnement ou d'entrepôt nationales ou sur le théâtre d'opérations, ou bien, dans la plupart des cas, une combinaison de tous ces éléments. Il existe toutefois un certain nombre de concepts ayant prouvé leur efficacité dans le cadre d'opérations passées.

Le concept de soutien des Nations Unies

En novembre 1994, l'Assemblée générale a approuvé la création d'une base de soutien logistique permanente à Brindisi, en Italie. La Base de soutien logistique des Nations Unies (BSLB) était initialement un site consacré aux lots et fournitures générales. Le rôle de la Base a été étendu en 2002 afin d'inclure la création du concept de Stock de déploiement stratégique (SDS). Le SDS est la réserve de matériel de

maintien de la paix des Nations Unies, qui permet un déploiement rapide et fonde la capacité opérationnelle initiale d'une mission complexe de maintien de la paix. La BSLB conserve et entretient le SDS, fournit un appui aérien aux missions et dispense des formations à la logistique des Nations Unies.

Le concept d'autosuffisance

Dans certaines missions de plus petite envergure, le recours à l'économie locale peut se révéler être la meilleure méthode de soutien. Une équipe de réception réduite peut être nécessaire au point d'entrée, afin de maintenir la liaison logistique avec les États membres contributeurs et les Nations Unies. Alors que les réparations spécialisées de véhicules, de l'équipement technique ou des communications peuvent être effectuées en dehors du théâtre des opérations, l'autosuffisance est très efficace dans de nombreux endroits du monde où l'on trouve des infrastructures civiles relativement modernes. Le personnel technique des Nations Unies peut également effectuer des réparations.

Le concept d'État leader

Les missions de taille moyenne peuvent être centrées sur le principal contingent d'un État membre. Dans ces cas-là, l'État membre peut assumer la responsabilité de l'ensemble de l'appui logistique et gérer les questions de réapprovisionnement avec sa base nationale. Les autres éléments de la force comptent sur l'État membre principal pour les besoins administratifs et logistiques. Des accords bilatéraux ou négociés avec les Nations Unies peuvent être requis entre les différents éléments de la mission afin de garantir le remboursement financier des services fournis. Une représentation nationale au sein de l'organisation logistique de l'État membre s'assurera que les intérêts nationaux sont bien pris en compte.

Le concept de Groupe de soutien logistique à la force

Des groupes de soutien logistique spécialisés peuvent mieux soutenir les missions importantes grâce à des équipements importants et en

gérant des volumes significatifs de transactions. Un État membre peut être amené à assurer la responsabilité générale de la coordination du Groupe de soutien logistique à la force (GSLF) et de l'incorporation d'unités logistiques (Éléments de soutien national, *National Support Elements*, NSE) des États membres contributeurs dans la Base logistique de la force. La mise en œuvre de ce concept est une fonction du processus de planification et sera coordonnée par le Département de l'appui aux missions (DAM) et les quartiers généraux de la Force.

Le concept de soutien par des contrats civils

Lorsque les missions demeurent plus longtemps dans une zone, les possibilités de mettre en œuvre un soutien logistique par des entrepreneurs civils augmentent. En supposant que le soutien civil est possible et rentable, l'incidence nette est la disponibilité du personnel militaire pour d'autres tâches.

1.3 Tâches de soutien opérationnel

La mission du Secrétariat des Nations Unies en matière de soutien opérationnel pour les opérations de maintien de la paix est de « planifier, organiser, monter, soutenir et rendre compte des opérations de maintien de la paix autorisées. »

Cette responsabilité implique la mise en œuvre de services individuels, l'intégration et la coordination de tous les types de soutien opérationnel.

Intégration

Les fonctions de soutien opérationnel au cours d'une mission de terrain des Nations Unies doivent être considérées comme étant « communes » à la mission dans son ensemble, et fournies sur une base uniforme et équitable, en fonction des priorités, que la nature de l'unité ou de l'élément soit militaire, du personnel civil des Nations Unies, du personnel détaché par des gouvernements, du personnel contractuel commercial ou une combinaison de ces options.

Coordination

Pour être efficace, la fonction de coordination du soutien opérationnel des Nations Unies doit rassembler tous les éléments de la mission et du siège des Nations unies qui sont impliqués dans la réalisation ou la fourniture de soutien opérationnel aux missions de maintien de la paix. Ce besoin de coordination implique l'existence de bureaux pleinement intégrés aux deux endroits. Les différentes activités de soutien aux opérations des Nations Unies sont exposées dans les prochaines leçons.

Les sources de soutien logistique

En général, les Nations Unies font usage du soutien logistique pour leurs missions de terrain à partir d'une combinaison de cinq sources principales :

- Les infrastructures des Nations Unies, y compris la BSLB, d'autres quartiers généraux des missions et terrain et à l'occasion, d'autres agences des Nations Unies (HCR, OMS, PNUD, etc.)
- Les unités ou éléments logistiques fonctionnels fournis par des pays contributeurs et opérant sous l'égide des Nations Unies
- Les sources commerciales engagées par les Nations Unies
- Les pays contributeurs au moyen d'arrangements nationaux autonomes
- Le soutien apporté de manière indépendante en appui aux opérations des Nations Unies.

1.4 Maîtrise et contrôle de la logistique des Nations Unies

La responsabilité de l'appui administratif et logistique directs aux opérations de maintien de la paix au sein du Siège des Nations Unies est décrite de manière plus détaillée ci-après.

Département des opérations de maintien de la paix (DOMP)

Le DOMP est responsable du développement de politiques, de la planification et de la conduite d'opérations de maintien de la paix et agit en tant que point focal entre le Secrétariat et les États membres en ce qui concerne les aspects opérationnels et administratifs du maintien de la paix.

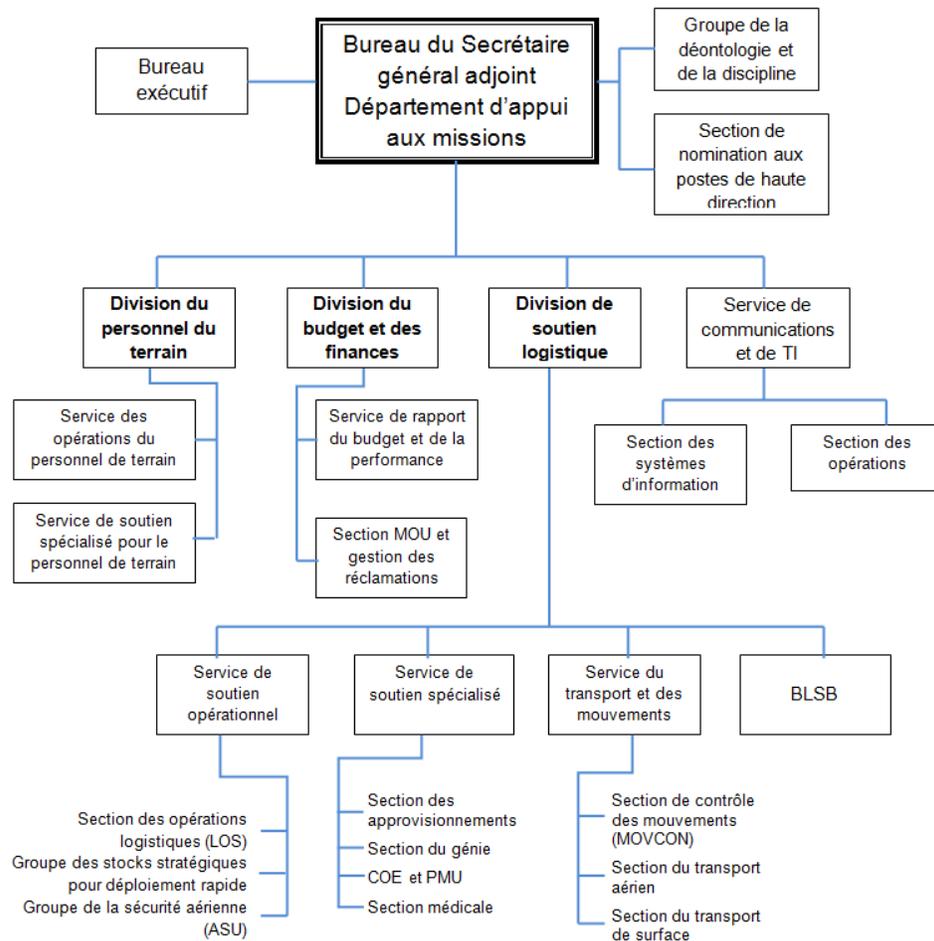
Département de l'appui aux missions (DAM)

Au niveau du Siège des Nations Unies, le DAM est responsable du soutien aux opérations de terrain des Nations Unies, y compris le personnel, les finances, les achats sur le terrain, la logistique, les communications, la technologie de l'information, et autres questions relatives à l'administration et à la gestion générales. Dirigée par le Secrétaire général adjoint (SGA/DAM), l'organisation du DAM est décrite en figure 1-1. Ci-dessous figurent les responsabilités des divisions du DAM.

Division du personnel (FPD)

La Division du personnel est responsable pour le recrutement, la gestion et la conservation de personnel civil hautement qualifié pour les opérations de terrain des Nations Unies. La Division du personnel détermine la vision stratégique des ressources humaines pour les opérations de paix des Nations Unies en exerçant la direction générale et la responsabilité pour la conduite des pouvoirs de gestion des ressources humaines (GRH) délégués au DAM. La Division du personnel est également le principal conseiller politique en matière de ressources humaines au DOMP et haut responsable du Département des affaires politiques (DAP) au Siège et sur le terrain. Elle est également chargée des fonctions de représentation devant les organes législatifs, les États membres et les responsables du Secrétariat.

Figure 1-1



Division du budget et des finances sur le terrain (FBFD)

La Division du budget et des finances sur le terrain est responsable de la gestion d'un processus de budgétisation efficace. Elle offrant un encadrement aux missions de maintien de la paix des Nations Unies sur la formulation de leurs propositions budgétaires et de leurs rapports de performance, et apporte également son soutien aux hauts dirigeants et responsables sur le terrain. La FBFD donne également des orientations au DOMP et au Département des affaires politiques (DAP) sur les règles et réglementations financières, les politiques et procédures, la budgétisation axée sur les résultats et les recommandations des organes législatifs. La FBFD garantit l'efficacité de gestion de l'équipement appartenant au contingent, les demandes d'indemnisation suite à un décès ou

une infirmité liés aux opérations de terrain et la communication et interaction avec les États membres sur les mémorandums d'accord, les politiques et les procédures connexes. Elle fournit une orientation stratégique dans ces activités essentielles.

Division du soutien logistique

La Division du soutien logistique est responsable de la mise en œuvre et du suivi des politiques et procédures pour toutes les questions logistiques dans le cadre du maintien de la paix. La Division est composée de quatre unités :

Service de soutien opérationnel

Le Service de soutien opérationnel (SSO) est responsable de la planification et de la coordination des activités de soutien logistique

pour les missions de terrains existantes, en cours d'élargissement et les nouvelles missions, y compris certains bureaux d'affaires politiques. Le Service dirige l'inventaire du SDS afin d'assurer la préparation, le déploiement rapide et le réapprovisionnement. Il est responsable de la gestion de la sécurité des opérations et moyens aériens du DOMP, afin de garantir qu'ils respectent les normes internationales de sécurité.

Service du soutien spécialisé

Le rôle du Service du soutien spécialisé (SSS) est de soutenir les besoins des missions de maintien de la paix, des missions politiques spéciales, et de la Base de soutien logistique des Nations Unies. Ce service assiste les missions de maintien de la paix dans la planification et la gestion du matériel et des services dans une grande variété de conditions stratégiques. Plus particulièrement, les sections au sein du SSS coordonnent l'approvisionnement, le génie, la gestion des propriétés et le soutien médical aux missions, tout en mettant en place des dispositions avec les pays contributeurs de contingents (PCC) pour l'équipement du contingent.

Service des transports et des mouvements

Le rôle du Service des transports et des mouvements (STM) est de garantir que les capacités logistiques efficaces en terme de soutien aérien, de services aériens et maritimes stratégiques pour les militaires et le personnel civil et le fret, les véhicules et les pièces détachées sont fournis à l'endroit et en temps voulu, de la manière la plus efficace, afin de soutenir le maintien de la paix des Nations Unies et autres missions sur le terrain. Cela implique de transcrire les exigences de capacité en plans détaillés pour l'acquisition de biens et services, de renforcer le recrutement et le développement de personnel du terrain et de développer et mettre à jour les politiques, procédures et manuels.

Service des technologies d'information et des communications

Le Service des technologies d'information et des communications (STIC) est responsable de la gestion et de l'administration des systèmes

informatiques et de communication du département au niveau mondial. Le STIC est également responsable des opérations et du soutien de l'infrastructure du centre de données, du réseau complexe et du Centre de communication par satellite de la Base de soutien logistique des Nations Unies (BSLB) pour les opérations des Nations Unies dans le monde. Le STIC gère les données utilisées par le personnel de la mission dans l'exercice de leurs fonctions, avec la croissance des données gérée globalement par les missions soutenues par le DAP et sauvegardées dans la BSLB. Il est nécessaire qu'il sache configurer rapidement des données afin qu'elles soient utilisées par le personnel de la mission.

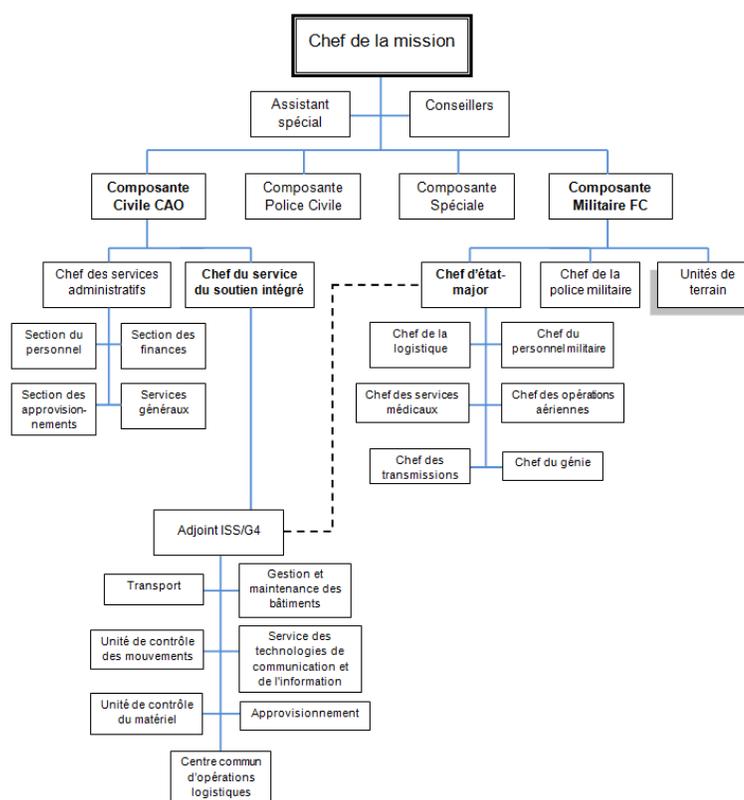
1.5 Structure de soutien au siège de la mission

La structure organisationnelle d'une mission spécifique sera adaptée selon son mandat. Tandis que les missions évoluent, cette structure organisationnelle peut changer. Même si les missions sont différentes dans leur structure organisationnelle spécifique, elles ont des éléments communs, parmi lesquels :

- Un Chef de mission, Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG) ou Commandant de la force (FC)
- Une composante administrative
- Une composante militaire
- Une composante police civile
- Des composantes civiles spécifiques (électorale, référendum, et juridique)

Les Figures 1 et 2 montrent la structure type des quartiers généraux de missions. La composition réelle dépendra de la taille et des fonctions requises pour la mission.

Figure 1-2



Les paragraphes suivants décrivent les rôles et responsabilités des sections décrites ci-dessus.

Chef de mission

En fonction du mandat et de la composition d'une mission, le Secrétaire général (SG) peut nommer un Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG) en vue de diriger toutes les composantes d'une opération des Nations Unies (élections, affaires civiles, militaires, police civile et administration, etc.). Les agences spécialisées des Nations Unies (telles que le HCR, OMS ou l'UNICEF) peuvent être menées à répondre ou rendre compte au RSSG en ce qui concerne les aspects particuliers d'une mission à rôles multiples.

D'un point de vue de logistique opérationnelle, deux composantes principales (civile et militaire) sont placées sous l'autorité du Chef de mission et sont responsables de la gestion opérationnelle de la fourniture des services logistiques.

Composante civile

Au sein de la composante civile du Siège, les postes suivants sont impliqués dans la gestion du soutien opérationnel :

Directeur ou Chef de l'administration (CAO)

Le CAO est nommé par le SGA/DAM au Siège des Nations Unies. Il est responsable de la gestion de toutes les fonctions administratives de la mission de façon efficace et économique. Il agit en tant que conseiller principal du Chef de mission sur tous les sujets liés à l'administration de la mission. Les questions relatives au personnel, aux transports ou aux services techniques relèvent uniquement des civils. En ce qui concerne les questions financières et d'approvisionnement, cette responsabilité s'étend à l'ensemble de la mission y compris les composantes militaires. Dans les missions qui ne disposent pas de composantes de soutien militaire, le CAO exerce le contrôle de ces fonctions par le biais d'arrangements contractuels ou du personnel civil international.

Chef des services administratifs (CSA)

Le CSA est responsable, sous l'autorité du CAO, de la fourniture de personnel des Nations Unies et du soutien administratif à la mission. Les sections principales du CSA sont :

Section du personnel

Le Chef du personnel civil (CPC) est responsable de l'administration du personnel civil de la mission conformément aux règles et réglementations des Nations Unies ainsi que d'autres instructions administratives. Il apporte également des conseils sur l'interprétation et la mise en œuvre de règles et réglementations des Nations Unies en matière de gestion du personnel.

Section des finances

Le directeur des finances (CFO) est chargé de la gestion du budget de la mission, de la comptabilité des engagements et du règlement de toutes les transactions financières (frais de voyage, indemnités journalières, salaire et avantages du personnel local, matériel et services).

Section des services généraux

Le Chef des services généraux (CSG) est chargé de ce qui suit :

- Courrier, poste et enregistrement central des opérations postales et d'envoi
- Instituts de services
- Services de reproduction
- Services de voyage et de circulation, en coordination avec le personnel militaire en charge du contrôle des mouvements
- Fournitures de bureau et de magasin en coordination avec le personnel militaire chargé de l'approvisionnement
- Réclamations, contrôle du matériel et enquêtes
- Sûreté et sécurité en consultation avec le Chef de la prévôté

Section des achats

Le Chef du service des achats (CPO) fournit tout le matériel et les services requis par toutes les composantes de la mission.

Chef des services d'appui intégrés (CISS)

Le CISS relève directement du CAO pour la fourniture le soutien logistique aux missions des Nations Unies. Les sections principales du CISS sont :

Section du transport

Le Chef du transport (CTO) est responsable de la coordination, de l'affectation, de la distribution, de la comptabilité et de la maintenance des véhicules appartenant aux Nations Unies. Le CTO peut également diriger un parc automobile pour les véhicules appartenant aux Nations Unies.

Section de gestion et de maintenance des bâtiments

Le Chef du génie (CCEO) est responsable, en lien avec le CEO, des services d'hébergement et de construction, de l'ingénierie des infrastructures, des services électriques et des générateurs pour la zone du quartier général.

Section des technologies de l'information et des communications (STIC)

Le Chef des communications (CDC) assure les communications mondiales entre les missions des Nations Unies et l'ONUNY, les services de communications intra-théâtre aux composantes civiles et installations militaires non couvertes par des signaux militaires et la maintenance de l'équipement de communication appartenant aux Nations Unies. La STIC est également chargée des services liés aux ordinateurs pour toutes les composantes de la mission. Elle prend des mesures relatives à la programmation et au matériel informatique.

Groupe du contrôle des mouvements

Le Chef du contrôle des mouvements (CMCO) est responsable du déploiement et du redéploiement des forces dans la zone de la mission. La section

coordonne également le mouvement intra-théâtre du personnel et de l'équipement en conjonction avec le Centre conjoint d'opérations logistiques (JLOC). Tous les modes de transport (terrestre, maritime, aérien) sont gérés à travers l'opération d'un Centre mixte de contrôle des mouvements (JMCC).

Groupe du contrôle du matériel

Le Fonctionnaire chargé du matériel (PCO) est responsable du contrôle du matériel et de la gestion des stocks des Nations Unies. Le Groupe de contrôle du matériel est également chargé de la surveillance du respect des mémorandums d'accord pour le COE (matériel appartenant aux contingents) par la vérification des inventaires du matériel et des fournitures des unités.

Section de l'approvisionnement

Le Chef de l'approvisionnement (CSO) fournit des services d'entreposage, relatifs au dépôt central, aux émissions et à l'exécution des commandes. Il est également responsable de la gestion des marchandises en vrac comme le carburant, les huiles et les lubrifiants (POL), l'eau et les rations. Le service travaille en conjonction avec la Section du transport et le JLOC afin de coordonner une bonne livraison des fournitures.

Centre conjoint d'opérations logistiques (JLOC)

Le JLOC coordonne l'apport de soutien logistique à la force. Composé de personnel de la composante civile et militaire, le JLOC planifie et réalise des opérations de logistique. Le JLOC dispose d'un Centre de contrôle du mouvement dont le personnel vient du Groupe du contrôle des mouvements afin de faciliter les exigences de transport pour le personnel, l'équipement et les fournitures.

Composante militaire

Chef de la police militaire (FPM)

Le FPM est placé sous l'autorité du Commandant de la force. Il a pour mission de coordonner la sécurité physique du personnel des Nations Unies (en consultation avec le personnel de sécurité), la sécurité des biens et du matériel en consultation

avec le personnel des opérations militaires, mener des enquêtes policières (en coopération avec les autorités locales) et contrôler la circulation.

Chef d'état-major (COS)

Le COS est placé sous l'autorité du Commandant de la force, pour la coordination de la logistique et du soutien administratif pour les envois au sein d'une mission. Le COS collabore avec le CISS pour harmoniser les aspects du soutien de la mission. Au sein du quartier général militaire, les personnes suivantes sont impliquées dans le soutien logistique opérationnel :

Chef de la logistique (CLO)

Sous l'autorité du Chef d'état-major (COS), le CLO est chargé de la direction du soutien logistique à la Force. Par le biais du Centre conjoint d'opérations logistiques, le CLO travaille avec le DCISS (Chef adjoint des services d'appui intégrés) afin de garantir que les activités logistiques sont conformes aux contraintes budgétaires établies par les Nations Unies. Le Chef de la logistique établit, organise la base logistique de la force, la fait fonctionner et prépare les procédures opérationnelles qui régissent le fonctionnement du système de soutien logistique de la mission. Il/ Elle est assisté d'une petite équipe d'encadrement et de planification au quartier général de la force ainsi que par du personnel d'exploitation à la base logistique, chargé de :

- Fournir soutien et services, y compris le réapprovisionnement, l'entreposage et les services matériels en collaboration avec les contingents nationaux et la Section de l'approvisionnement du CISS,
- Maintenance, y compris la réparation de véhicules et de l'équipement au-delà des fonctions basiques/de l'unité,
- Services alimentaires y compris des services diététiques, normes de restauration et les normes d'hygiène en consultation avec le personnel médical,
- Services postaux et de courrier, en consultation avec les contingents nationaux et le groupe des opérations postales de la section des services généraux du Chef des services administratifs

Chef du personnel militaire (CMPO)

Le CMPO est responsable des aspects de la logistique des Nations Unies relatifs à :

- L'administration du personnel telle que l'identification, le statut du personnel de l'unité, les politiques en matière de congés, les enquêtes administratives et les commissions d'enquête,
- La détente et les loisirs du personnel afin de répondre aux objectifs fixés d'activités pour le bien-être moral, de loisir et sportives,
- Le maintien du registre central et de la section des dossiers de la composante militaire,
- La coordination de la production et de la diffusion de publications de la composante militaire.

Chef du service médical (CMed)

Le CMed est responsable des politiques et directives relatives à la gestion et au traitement du personnel civil et militaire de la mission, de la médecine préventive (hygiène) et de l'évacuation sanitaire aérienne (MEDEVAC), en consultation avec le personnel aérien et conformément à la directive du personnel concernant les évacuations sanitaires du personnel des Nations Unies. En outre, il est responsable de l'intégration des services fournis par de multiples contingents, les éléments médicaux et les systèmes MEDEVAC. Le CMed coordonne avec le CAO les besoins médicaux liés au rapatriement ou à l'évacuation aérienne hors zone du personnel des Nations Unies.

Chef des opérations aériennes (CAirOps)

Le CAirOps est responsable de la coordination de toutes les ressources aériennes en soutien aux opérations ainsi que des tâches aériennes.

Chef des transmissions (CDT)

En consultation avec la Section informatique et communication du CISS, le CDT est responsable de la coordination des communications sur le théâtre des opérations pour la composante

militaire. De plus, il est responsable de la fourniture des services informatiques en termes d'exigences, de formation et de maintenance pour la composante militaire.

Chef du génie (CEO)

L'ingénieur en chef est responsable de la coordination du soutien du génie sur le terrain, du logement et des services de construction, en consultation avec la Section du génie et des bâtiments du CISS.

1.6 Opérations de terrain

Le soutien logistique sur le terrain suit généralement une structure civile et militaire intégrée, toujours dirigée par un civil (par ex. CISS). Dans le cadre de missions à formations militaires, le Chef adjoint des services d'appui intégrés est en général un officier militaire supérieur (colonel ou lieutenant-colonel). Cependant, ce dernier ne peut prendre des engagements financiers pour le compte des Nations Unies. La rationalisation des structures intégrées et l'élimination des structures militaires/civiles parallèles et reproduites sont actuellement en cours dans un certain nombre d'opérations de la paix des Nations Unies.

Unités militaires de soutien opérationnel

La portée de l'implication de la composante militaire dans le soutien opérationnel dépend des offres des pays contributeurs de contingents et du niveau d'auto-suffisance de chaque unité, de la portée des contrats locaux et international pour le matériel et les services et de l'infrastructure générale dans le théâtre des opérations de maintien de la paix. Les unités suivantes sont les unités logistiques typiques fournissant un soutien aux forces.

Unités d'approvisionnement

Deux types d'approvisionnements peuvent être nécessaires pour une mission particulière. Premièrement, des dépôts d'approvisionnement dans toute la zone de la mission si la taille de la mission est importante en terme de personnel et de géographie. Deuxièmement, des unités

d'approvisionnement conventionnelles (composite) opérant dans le cadre d'un bataillon/unité logistique nationale à rôles multiples (responsables de l'approvisionnement, du transport et de la maintenance). Dans tous les cas, les agences d'approvisionnement doivent être capables de réquisitionner, recevoir, entreposer, emballer, émettre et disposer de matériels et de produits destinés aux composantes d'une mission.

Unité de génie du terrain à rôles multiples

Ces unités doivent être préparées à des opérations de détachement. Leurs tâches incluent la reconnaissance d'engins explosifs (EOR) et des tâches de sensibilisation/dragage/déminage. Si des compétences en matière de génie de construction sont nécessaires, cette unité couvrira les exigences de base du génie de construction horizontal et vertical. En outre, les unités de génie à rôles multiples doivent être capables d'assurer la production et le traitement de l'eau potable. Des personnes dotées de compétences en génie technique comme des commerciaux, dessinateurs, concepteurs structurels, concepteurs électriques, rédacteurs de devis et inspecteurs, doivent faire partie de l'unité lorsque l'embauche locale est limitée. Pour des raisons opérationnelles, les unités de génie peuvent être regroupées. Dans cette éventualité, l'ingénieur en chef serait à la tête du groupe.

Unités de transport

Les unités de transport peuvent faire partie d'une organisation logistique nationale ou multinationale plus vaste. Les unités de transport gèrent à la fois les véhicules appartenant au contingent et ceux des Nations Unies, à savoir l'ensemble des ressources de transport de la mission, au-delà de la capacité de l'unité. Même si les types et le nombre de véhicules peuvent varier, les unités de transport seront en général déployées avec une prépondérance de véhicules utilitaires (cargo et bus).

Contrôle des mouvements

Le quartier général du contrôle des mouvements partage en général ses locaux avec le JLOC, pour mener une coordination efficace de cette

fonction. Il est attendu de l'unité qu'elle réponde aux besoins des opérations détachées. Il est donc généralement constitué d'un certain nombre de détachements opérant aux aéroports, ports maritimes et terminaux ferroviaires.

Unités aériennes

Ces unités sont généralement subdivisées comme suit :

- Transport de liaison
- Transport lourd tactique
- Transport utilitaire décollage et atterrissage courts
- Hélicoptère de transport tactique moyen
- Hélicoptère utilitaire de transport tactique
- MEDEVAC/sauvetage aérien appareils à voilure fixe et hélicoptères

Chaque pays et entrepreneur fournissant des moyens aériens et du personnel inclura des éléments suffisants pour former le centre de contrôle des opérations aériennes et le personnel aérien et assurer les capacités de maintenance et les communications air-sol et air-air. L'une des unités peut avoir à se déployer dans de mauvaises conditions météorologiques. Le contrôle du trafic, la sécurité aérienne, la gestion des aérodromes ainsi que les sous-unités et éléments de mouvement aériens peuvent être appelés à agir. La taille et la structure finale dépendront du rôle attribué à chaque unité.

Unité de maintenance et de réparation

La maintenance ainsi que les ressources nécessaires pour une mission en particulier dépendront des infrastructures disponibles localement et du niveau d'autosuffisance des unités de mission. Les éléments de maintenance peuvent faire partie d'un groupe logistique national ou multinational plus large. La tâche principale de l'unité de maintenance est la réparation et le dépannage de véhicules. L'unité doit ainsi disposer de suffisamment de camions de dépannage afin de pouvoir faire face à la pire des situations. D'autres unités de maintenance incluront l'équipement nécessaire afin de réaliser des réparations sur des composantes électromécaniques et électroniques.

Unités médicales

La taille, la composition et la mission des unités médicales dépendent de la taille de la mission ou de la force, de la menace qui pèse sur ces forces, des distances entre les niveaux de soins et les contraintes de délais pour l'évacuation, des infrastructures sanitaires du pays dans lequel la mission est déployée, du contingent fournissant le soutien et du niveau d'autosuffisance dans chacune des unités. La structure des unités et leur configuration seront conformes aux définitions internationales des niveaux de soin, des capacités et des aptitudes à chacun de ces niveaux. Les moyens de communication, la disponibilité et l'intervention des transports, y compris aériens et les distances entre les niveaux de soin détermineront les capacités médicales requises.

Unités de communication

Opérant depuis les quartiers généraux d'une unité centrale, normalement située au sein de la mission et/ou des quartiers généraux de la force, l'unité de transmission de la force remplit son rôle (en consultation avec l'élément de communication des Nations Unies) en fournissant des services de communications mondiaux des Nations Unies dans les premières phases de déploiement de la mission (si nécessaire), des détachements de communication à la mission, la force ou aux quartiers généraux subordonnés et en assurant la réparation des équipements de communication militaires, si cela dépasse la capacité de l'unité.

Unité postale

Cette unité fournit un service postal pour assurer les relations entre le personnel déployé et les contingents nationaux. Elle peut avoir des détachements sur les sites principaux des Nations Unies et peut être responsable des envois postaux officiels classés ou non classés, au sein de la zone opérationnelle.

Soutien local et régional

Un mémorandum d'accord (MA) peut être négocié avec le pays hôte ou le Gouvernement d'un pays voisin pour la fourniture de biens et de services tels que :

- Service de santé
- Main d'œuvre
- Infrastructures et installations publiques
- Recherche et sauvetage
- Services téléphoniques
- Interprètes

Secteur privé

Des accords contractuels (principalement des arrangements locaux) avec le secteur privé peuvent être réalisés pour :

- Les services (services publics et autres aides à l'infrastructure),
- Les moyens et aides à l'approvisionnement, les produits pétroliers
- Le lavage et nettoyage à sec,
- Les services de transports aériens,
- Les contrats de réparation et de maintenance.

1.7 Arrangements financiers

Cette section décrit le système financier des Nations Unies et expose dans les grandes lignes les principes et procédures à suivre afin de garantir le remboursement des coûts éligibles.

Responsabilités financières au sein du Secrétariat des Nations Unies

Modes de financement

Les modes de financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies peuvent varier selon le type d'opération et les décisions particulières prises par le Conseil de sécurité. Le dénominateur commun est que les budgets des opérations de maintien de la paix doivent être

approuvés par l'Assemblée générale en tenant compte des conseils du comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et de la Cinquième commission de l'Assemblée générale. Cet objectif est atteint par :

- Un budget régulier des Nations Unies,
- Des contributions obligatoires en accord avec une formule déterminée par l'Assemblée générale,
- Des contributions volontaires. Les Nations Unies sont totalement tributaires des contributions volontaires pour financer sa part des coûts de l'opération

Après que les départements politiques recommandent une opération au Secrétaire général, une mission d'enquête est envoyée sur la zone ciblée afin d'évaluer les ressources requises. Le Secrétaire général soumet au Conseil de Sécurité un rapport préparé par les départements politiques. Ce rapport indique les niveaux de ressources requises. En fonction de cette information, le DAM prépare les estimations préliminaires, qui sont revues par le bureau du Contrôleur. Le Secrétaire général joint cette estimation au rapport soumis au Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité approuve une opération pour une période donnée, en général six mois.

Le DAM prépare un budget détaillé, soumis à un examen de l'Unité du budget et soumis en tant que budget total proposé du Secrétaire général. Le budget est ensuite examiné par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

L'Assemblée générale approuve le budget. Le Secrétaire général a l'autorité pour engager ce budget sur une opération particulière.

Responsabilités financières au sein de la zone de la mission

CAO

Une fois que les fonds sont attribués au soutien d'une mission, le CAO sera nommé avec des instruments de « délégation de pouvoirs » par le

Secrétaire général, comme il est requis pour le bon fonctionnement de la mission. Les limitations financières d'une telle autorité, y compris celles pour l'achat de biens durables, doivent être précisées dans chaque cas et incluront la capacité de conclure des contrats de soutien, en plus des limites sur le contrôle des biens et l'évaluation des réclamations.

Le CAO est responsable de la supervision globale des systèmes de gestion financière, du contrôle budgétaire, de la préparation et de la soumission des prévisions budgétaires de la mission et la conciliation des exigences financières et connexes de la mission.

Chef des finances (CFO)

Sous la surveillance du CSA, le CFO est responsable de :

- L'approbation des paiements de la mission et de la mise à jour des comptes,
- La coordination de la préparation et de la production des prévisions budgétaires et des budgets des programmes pour la mission,
- La garantie de la mise en œuvre complète et de la conformité avec les règles financières, réglementations, instructions et procédures existantes des Nations Unies, stipulées dans le Manuel financier des Nations Unies.

Accords financiers avec les Nations Unies

Les accords financiers avec les Nations Unies seront normalement inclus en tant que partie de l'Accord de contribution négocié entre les pays contributeurs respectifs et les Nations Unies. Cet accord détaillera entre autres, les responsabilités financières de chaque partie.

Calcul des coûts

En général, lors du calcul des coûts, qui peut être à la charge des Nations Unies, on tente uniquement de récupérer les coûts additionnels des États membres fournisseurs de contingents. Dans certains cas, comme lors d'acquisition d'immobilisations, le montant sera égal au coût total de la fourniture d'un service. Une visibilité

totale de tous les coûts qui sont l'objet de remboursement des Nations Unies sera nécessaire si le paiement doit être autorisé. L'absence de documents de référence entraînera très certainement un retard, voire un non-paiement.

Parfois un État membre peut décider de ne pas obtenir le remboursement de ses coûts justifiés de la part des Nations Unies. À d'autres occasions, les Nations Unies peuvent convenir que les coûts engagés seront crédités en tant que compensation des contributions obligatoires. Plus souvent, un État membre peut décider de déployer plus d'actifs que ce que les Nations Unies souhaitent comme contribution, étant entendu que les ressources supplémentaires seront financées nationalement (et resteront sous le contrôle direct de l'État concerné). Certains déploiements nationaux en soutien aux Nations Unies contiennent des éléments de coûts qui ne sont pas acceptés en tant que charge légitime par les Nations Unies. Ils peuvent couvrir des domaines divers comme les dépenses pour le bien-être des troupes ou la fourniture de certains types de munitions. Avant d'accepter d'introduire un nouvel équipement sur le théâtre des opérations, ou avant de mettre en œuvre des améliorations aux conditions de service des troupes déployées, les États contributeurs doivent établir s'ils seront éligibles au remboursement de la part des Nations Unies ou si les coûts relèveront de la responsabilité du financement national. Ce genre de demande doit être adressé par le biais des missions permanentes des États membres à l'ONUNY.

Nature des remboursements

La plupart des remboursements sont autorisés en passant par New York sur présentation des documents nécessaires par les États contributeurs de contingents. La liste suivante, bien que non exhaustive, détaille les coûts remboursables que les États membres peuvent engager lorsqu'ils contribuent à une mission des Nations Unies :

- Mémoire d'accord pour le matériel appartenant aux contingents, y compris la perte ou la dépréciation de l'équipement d'une valeur de plus de 250 000 dollars US,
- Indemnité journalière de la mission,

- Remboursement des coûts de contingents, y compris pour l'habillement personnel, l'équipement et les munitions,
- Coûts relatifs au bien-être, y compris l'indemnité de permission,
- Rations,
- Indemnités journalières des troupes,
- Voyage jusqu'à la zone de la mission, rotation et rapatriement,
- Indemnités d'invalidité ou de décès,
- Salaires des recrutés locaux,
- Location et maintenance des locaux,
- Rénovation des locaux,
- Matériel de construction,
- Services,
- POL,
- Assurance des véhicules (si les dépenses sont encourues), et
- Dommages subis pendant le transport.

Lettres d'attribution (LOA)

Lorsque des objets ou des services essentiels ne sont pas disponibles par le biais de sources commerciales, une réquisition, connue sous le nom de Lettre d'attribution, peut être émise pour la réquisition de cet objet de la part d'un gouvernement, qu'il fournisse ou non des contingents à la mission. Les lettres d'attribution peuvent concerner à la fois du matériel appartenant à l'ONU (UNOE) et du matériel appartenant au contingent (COE), et peuvent être utilisées pour des événements extraordinaires non couverts par un Mémoire d'accord ou un Accord de contribution (par ex. vente des équipements). Le remboursement pour la mise à disposition de l'objet sera traité par l'ONUNY. L'autorité compétente pour l'approbation d'une lettre d'attribution est toujours le Département de l'appui aux missions (DAM), au siège des Nations Unies.

Teste de Fin de Leçon

- 1. Lequel des termes suivants n'est pas utilisé par le Secrétaire général Boutros Boutros-Gali pour décrire le maintien de la paix ?**
 - A. Le renforcement de la paix
 - B. La consolidation de la paix
 - C. Le désarmement
 - D. L'application du droit

- 2. Dans la Charte des Nations Unies, le terme « maintien de la paix » se trouve dans :**
 - A. Le Chapitre VII
 - B. Le Chapitre VI
 - C. Le Chapitre I
 - D. Aucune des réponses précitées

- 3. Laquelle des définitions suivantes ne correspond pas à un concept de soutien logistique des Nations Unies?**
 - A. Le soutien du pays hôte
 - B. Le soutien du secteur civil privé
 - C. Le soutien autonome
 - D. Le soutien logistique de la force

- 4. Quel département au sein du Siège des Nations Unies est responsable du développement des politiques, de la planification et de la conduite d'opérations de maintien de la paix ?**
 - A. Le Département des opérations de maintien de la paix
 - B. Le Bureau de l'appui aux missions
 - C. Le Bureau des opérations
 - D. Le Bureau du conseiller militaire

- 5. Le CAO est nommé par :**
 - A. Le Représentant spécial du Secrétaire général
 - B. Le Secrétaire général adjoint du Département de l'appui aux missions
 - C. Le Chef de mission
 - D. Le Secrétaire général adjoint du Département des opérations de maintien de la paix

- 6. Le contrôle et la gestion de l'inventaire des biens des Nations Unies relèvent de la responsabilité du :**
 - A. Du CLO
 - B. Du CEO
 - C. Du PCO
 - D. Du CSG

- 7. Qui approuve le budget des opérations de maintien de la paix ?**
 - A. Le CCQAB
 - B. L'Assemblée générale
 - C. La Cinquième commission
 - D. Le Conseil de sécurité

- 8. Quel est le délai normal pour que le Conseil de sécurité approuve une opération ?**
 - A. Trois mois
 - B. Six mois
 - C. Douze mois
 - D. Dix-huit mois

9. Laquelle des propositions suivantes n'est normalement pas remboursable par les Nations Unies?

- A. La perte d'équipement supérieure à 250 000 dollars US
- B. La location et l'entretien des locaux
- C. Certains types de munitions
- D. Les produits sanguins

10. La lettre d'attribution est une méthode pour réquisitionner des biens et/ou des services de la part de/du/des:

- A. Entrepreneurs locaux
- B. Département de l'appui aux missions
- C. Gouvernement
- D. Base de soutien logistique des Nations Unies

RÉPONSES

1D, 2D, 3A, 4A, 5B, 6C, 7B, 8B, 9C, 10C

